



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°975

du 10 juillet 2023



Sommaire

Direction des Relations et des Ressources Humaines	
- Recrutement d'enseignants du second degré en service partage à l'INSPE	4
Division des Personnels Enseignants	
- Appel à candidatures : Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques - DDFPT	14
- Tableau de promotion à la hors classe - Année scolaire 2022-2023	16
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
- Promotion des personnels administratifs handicapés à l'Éducation nationale par la voie du détachement pour la rentrée scolaire 2023 - Article 93 de la loi de transformation de la fonction publique	37
- Appel à candidatures - Chef(fe) du bureau du remplacement et des affaires générales - Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT) - Rectorat d'Aix-Marseille	43
- Appel à candidatures remplacement des personnels de direction Rentrée scolaire 2023	47
- Appel à candidatures - Chef du bureau du secrétariat général de la région académique - Rectorat Aix-Marseille	49
- Appel à candidatures : Proviseur(e) Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille	53
Divison des Examens et Concours	
- Subvention forfaitaire pour dépenses de matière d'œuvre - Session 2023	57
Service Académique des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement	
- Evolution des habilitations à Chorus Pro des gestionnaires principaux et utilisateurs des EPLE	63

.../...

Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés		
- Appel à candidatures - Coordonnateur pôle d'enseignement pour les jeunes sourds - Rentrée scolaire 2023		65
- Appel à candidatures - Professeur-ressource pour les troubles du spectre de l'autisme (PR TSA) au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - ASH et école inclusive - Rentrée scolaire 2023		69

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille
CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DRRH/23-975-185 du 10/07/2023

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE EN SERVICE PARTAGE A L'INSPE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DRRH - Tel 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

9 postes d'enseignants 2nd et 1^{er} degré en service partagé à l'INSPE sont à pourvoir au **1^{er} septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2023**.

Profil : Profil enseignement du 2nd degré à l'Inspé

Profil : profil enseignement du 1^{er} degré à l'Inspé

Profil enseignement du 2nd et 1^{er} degré

1/ Candidature

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.drrh@ac-aix-marseille.fr; laurence.espinassy@univ-amu.fr; isabelle.guetchoudian@univ-amu.fr au plus tard le **17 juillet 2023 minuit** suivant la publication de cet avis, **s/c du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous**:

Objet : INSPE 2023-2024 – NOM- PRENOM - DISCIPLINE

Copie à : établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi éventuel de la convocation,
- Le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de PPCR,
- Pour les enseignants du 1^{er} degré - Avis et signature du supérieur hiérarchique (IEN et DASEN)
- Le dernier arrêté d'échelon.

2/ Modalités de recrutement

Les personnels en service partagé sont recrutés après examen de leur candidature par une commission mixte de recrutement composée de représentants de l'INSPE, de représentants des corps d'inspection et des services académiques. Les candidats pourront être reçus en entretien par cette commission.

3/ Affectation

L'affectation provisoire à l'INSPE est prononcée par le Recteur de l'Académie sur proposition de la commission de recrutement.

Les personnels en service partagé ont une double affectation :

- Une dans un établissement scolaire (collège-lycée-**Ecole**) de l'académie d'Aix-Marseille
- Une à l'INSPE de l'académie d'Aix-Marseille

L'affectation en service partagé est établie pour l'année scolaire et sera renouvelable sauf désengagement d'une des trois parties.

4/ Obligation de service

Les personnels effectuent un service à temps plein réparti en un demi-service d'enseignement en établissement scolaire (collège-lycée-**école**) et un demi-service d'enseignement à l'INSPE.

5/ Carrière/Rémunération

Tout enseignant nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par chacune des institutions.

6/ Postes ouverts au recrutement

Mi-temps 2nd degré :

Nombres de Postes	Discipline	Profil	Site Inspé	Date prise de fonctions	Département	Contacts
1	ECO-GESTION	Formation des futurs enseignants : mention 2 : Economie-Gestion	Aix	01/09/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH veronique.auge@univ-amu.fr
1	Conseiller Principal d'Education	Formation des futurs enseignants : mention 3 : CPE	Aix	01/09/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH veronique.auge@univ-amu.fr
1	ITALIEN	Formation des futurs enseignants : mention 2 Italien	Aix	01/10/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH veronique.auge@univ-amu.fr
1	EPS	Formation des futurs enseignants : mention 1 : EPS	Aix	01/09/2023	Collège SCIENCES	Responsable collège ALLSH rachid.zarouf@univ-amu.fr

Mi-temps 1^{er} degré :

Nombres de Postes	Discipline	Profil	Site Inspé	Date prise de fonctions	Département	Contacts
1	POLYVALENCE DES MAITRES : GENERALISTE	Formation des futurs enseignants : mention 1	Aix	01/10/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH veronique.auge@univ-amu.fr
1	POLYVALENCE DES MAITRES : MATHEMATIQUES	Formation des futurs enseignants : mention 1 Mathématiques	Aix	01/09/2023	Collège SCIENCES	Responsable collège ALLSH rachid.zarouf@univ-amu.fr
2	POLYVALENCE DES MAITRES : FRANCAIS	Formation des futurs enseignants : mention 1 : Français	Marseille	01/09/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH veronique.auge@univ-amu.fr
1	POLYVALENCE DES MAITRES : FRANCAIS	Formation des futurs enseignants : mention 1 : Français	Aix	01/09/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH veronique.auge@univ-amu.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Campagne d'emplois 2023
RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	INSPE
Localisation géographique du poste :	Marseille
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré :	Economie-Gestion
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :	
N° support SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	752

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Economie-Gestion	
Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique Augé
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00
e-mail :	veronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste**Compétences particulières requises :**

- L'enseignant-e recruté doit avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'Inspé, notamment en mention 2, et donc avoir des compétences avérées dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs et du système d'enseignement secondaire français (profils des élèves, mise en œuvre des programmes et des référentiels etc.), notamment du lycée technologique et du lycée professionnel, est vivement recommandée.
- Elle-il doit témoigner de réelles compétences didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, adaptées au contexte de la formation des professionnels de l'enseignement qui exige aujourd'hui :
 - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
 - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
 - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Elle-il doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables à l'enseignement de l'Économie-gestion ainsi que des épreuves des concours de recrutement des enseignants.
- Des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques avérées sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants, qui soit adossée à une solide expérience de l'enseignement en lycée, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant.
- La connaissance des outils de travail à distance ainsi qu'une expérience de l'enseignement à distance est indispensable. La personne recrutée doit être capable de participer activement à la planification et à l'organisation des enseignements du Master MEEF au sein de l'INSPE d'Aix-Marseille.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées afin de pouvoir inscrire son action au sein de la politique de recherche de l'Inspé, et notamment du projet PIA 3 AMPIRIC. L'enseignant-e recruté-e est susceptible de participer également à la mise en œuvre de l'Académie européenne des enseignants UNI-T Academy (Erasmus+).

Enseignement :

- Formation initiale en Économie-gestion en mention 2 conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
 - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
 - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation (analyse réflexive de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité) ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
07/11/2022	La Directrice de l'Inspé Pascale Brandt-Pomares

**RECRUTEMENT CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION (mi-temps partagés 50 %)
à l'Inspé**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	INSPE
Localisation géographique du poste :	AIX
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré :	CPE
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :	
N° support SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	799

PROFIL
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :
CPE

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique Augé
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00
e-mail :	véronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

La personne recrutée interviendra dans la formation initiale et continue conformément au projet d'accréditation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Elle devra témoigner de réelles compétences didactiques et pédagogiques adaptées au contexte de la formation des professionnels de l'éducation qui exige une bonne connaissance de l'institution scolaire, des missions de ses acteurs, et en particulier des CPE, ainsi que des enjeux actuels du système éducatif français.

Une expérience solide et diversifiée dans le métier de CPE est requise, couvrant différentes typologies d'EPL que les étudiants sont susceptibles de rencontrer au cours de leur formation et de leur future carrière.

Une expérience significative dans le domaine de la formation est fortement recommandée. Par conséquent il est préférable que le ou la candidat(e) soit titulaire du CAFFA.

Enseignement :

Le formateur/ la formatrice recruté(e) devra participer à la conception, la préparation, l'enseignement, le suivi et l'évaluation des actions de formation du Master MEEF mention 3, parcours CPE.

Domaines d'intervention :

- ingénierie pédagogique dans les UE1 et UE2 du parcours MEEF CPE ;
- cours et TD en formation initiale MEEF CPE dans les domaines suivants : enjeux éducatifs, accompagnement individuel et collectif des élèves, analyse de situations et de pratiques, préparation des épreuves du concours externe de recrutement des CPE ;
- suivi des stages de master MEEF CPE ;
- prise en charge de TD dans le DIU disciplinaire ;
- contribution aux concertations d'équipe pour l'évolution de l'organisation pédagogique du parcours et de l'évaluation des étudiants dans le cadre de l'approche par compétences ;
- contribution à la formation continue des CPE fonctionnaires stagiaires et accompagnement en qualité de référent Inspé ;
- participation active à la relation entre Inspé et Rectorat, en lien avec les IPR- EVS et les tuteurs des établissements scolaires.

La diversité de ces missions exige le sens du travail en équipe et de l'initiative, ainsi qu'une réflexion sur sa propre contribution au fonctionnement de l'équipe des formateurs et formatrices du parcours.

La personne recrutée sera également susceptible d'intervenir au-delà de la mention 3 (enseignements transversaux MEEF, proMEEF) et dans l'accompagnement des candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience pour le master MEEF.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le, 21/06/2023	<p align="center">La Directrice de l'Inspé</p> <p align="center">Pascale BRANDT-POMARES</p>

**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés 50 %)
à l'Inspé**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Site d'AIX
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
ITALIEN	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/10/2023
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	108410

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Formation des futurs enseignants : mention 2 Italien	

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique AUGE
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00
e-mail :	Veronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en Italien et en didactique des langues vivantes étrangères, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables à l'enseignement des langues vivantes étrangères, plus particulièrement en italien, ainsi que des épreuves du CAPES de langues vivantes et particulièrement italien.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
 - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
 - De considérer l'inter et la transdisciplinarité ;
 - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'italien en collège-lycée, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.

Enseignement :

- Formation initiale en italien conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
 - dans la didactique des langues vivantes étrangères et la prise en compte de la dimension interlangues ;
 - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
 - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
 - dans l'accompagnement des étudiants non spécialistes dans le développement de leurs compétences linguistiques au niveau B2 du CECRL.
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF et sur le site d'Aix-en-Provence selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	La Directrice de l'Inspé Pascale BRANDT-POMARES

**RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés 50 %)
à l'Inspé**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Aix
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023
N° poste national (tableau campagne emploi 2021) :	
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2021) :	791

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Formation des futurs enseignants : mention 1 Education Physique et Sportive (EPS)	

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège Sciences
Nom du directeur / de la directrice du département :	Rachid ZAROUF
Tél :	06 83 70 80 10
e-mail :	Rachid.zarouf@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances confirmées en Education Physique et Sportive (EPS) et en didactique de l'EPS, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une expérience éprouvée de l'enseignement au collège, et/ou en lycée, et/ou dans le premier degré, est attendue, permettant la préparation des étudiants à l'enseignement de l'EPS dans le premier degré et au métier d'enseignant d'EPS dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants (professeurs des écoles et professeurs d'EPS) et, qui exige aujourd'hui :
 - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
 - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
 - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'EPS dans le premier degré et en collège-lycée, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.
- Des compétences dans l'enseignement de certaines activités physiques, sportives et artistiques (escalade, danse) seront également appréciées.

Enseignement :

- Formation initiale de l'EPS conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
 - dans la didactique de l'EPS (**enseignement de l'EPS dans le premier degré**, formation professionnelle) ;
 - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
 - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	La Directrice de l'Inspé Pascale BRANDT-POMARES

**RECRUTEMENT PROFESSEURS DES ECOLES 1^{er} degré (mi-temps partagés 50 %)
à l'Inspé**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Aix
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
GENERALISTE	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/10/2023
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :	
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	108410

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Formation des futurs enseignants en mention 1 PROFESSEURS DES ECOLES	

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique Augé
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00
e-mail :	veronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste :**Compétences particulières requises :**

- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE

Enseignement :

- Enseignements dans les domaines didactiques et disciplinaires dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles, notamment dans les enseignements des savoirs fondamentaux à l'école ainsi que dans le développement de la polyvalence et de la construction des apprentissages et la gestion de classe ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) ;
- Contribution à la formation aux enseignements artistiques
- Interventions dans la formation continue des enseignants du premier degré ;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur le site de l'Inspé d'Aix-en-Provence

S'assurer de l'accord de votre hiérarchie académique avant le dépôt de candidature

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	

Campagne d'emplois 2023
RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU 1^{ER} DEGRE (mi-temps partagés)

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	INSPE
Localisation géographique du poste :	Aix-en-Provence
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré :	Mathématiques
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :	
N° support SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	752

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Mathématiques	
Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège Sciences
Nom du directeur / de la directrice du département :	Rachid Zarouf
Tél :	06 83 70 80 10
e-mail :	rachid.zarouf@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

- L'enseignant-e recruté doit avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'Inspé, notamment en mention 1, et donc avoir des compétences avérées dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français. Une personne issue du corps des professeurs des écoles serait très appréciée.
- Elle-il doit témoigner de réelles compétences didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, adaptées au contexte de la formation des professionnels de l'enseignement qui exige aujourd'hui :
 - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
 - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
 - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Elle-il doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables à l'enseignement des mathématiques ainsi que des épreuves des concours de recrutement des enseignants, et en particulier celles du CRPE.
- Des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques avérées sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants, qui soit adossée à une solide expérience de l'enseignement en école en particulier, éventuellement au collège, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le premier degré.
- La connaissance des outils de travail à distance ainsi qu'une expérience de l'enseignement à distance est indispensable.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées afin de pouvoir inscrire son action au sein de la politique de recherche de l'Inspé, et notamment du projet PIA 3 AMPIRIC. Il (elle) doit également prendre part à la mise en œuvre du continuum de formation, de celle des stages et de l'alternance intégrative.
- L'enseignant-e recruté-e est susceptible de participer également à la mise en œuvre de l'Académie européenne des enseignants UNI-T Academy (Erasmus+).

Enseignement :

- Formation initiale des mathématiques en mention 1 conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
 - dans les domaines disciplinaires des mathématiques mais également dans la prise en compte de la polyvalence dans le cadre des formations des professeurs des écoles ;
 - dans l'enseignement des mathématiques tant dans le cadre des UE de préprofessionnalisation de licence que dans les UE du master MEEF
 - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
 - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
07/11/2022	La Directrice de l'Inspé Pascale Brandt-Pomares

RECRUTEMENT PROFESSEURS DES ECOLES 1^{er} degré (mi-temps partagés 50 %) à l'Inspé

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Marseille
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
POLYVALENCE DES MAITRES ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :	
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	106213

PROFIL
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :
Formation des futurs enseignants en mention 1

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique Augé
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00
e-mail :	veronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste :

Compétences particulières requises :

- De solides connaissances en enseignement du Français sont indispensables.
- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE.

Enseignement :

- Enseignements dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles : dimensions didactiques et disciplinaires dans les enseignements des savoirs fondamentaux à l'école, notamment dans l'enseignement du français (Lecture, écriture, oral, étude de la langue (grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe), didactique et pédagogie du français à l'école.), ainsi que dans le développement de la polyvalence et de la construction des apprentissages et la gestion de classe ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) ;
- Interventions dans la formation continue des enseignants du premier degré ;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur le site de l'Inspé de Marseille St Jérôme.

S'assurer de l'accord de votre hiérarchie académique avant le dépôt de candidature

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	La Directrice de l'Inspé Pascale Brandt-Pomares

**RECRUTEMENT PROFESSEURS DES ECOLES 1^{er} degré (mi-temps partagés 50 %)
à l'Inspé**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Aix
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
POLYVALENCE DES MAITRES ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :	
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	772

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Formation des futurs enseignants en mention 1	

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique Augé
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00
e-mail :	veronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste :**Compétences particulières requises :**

- De solides connaissances en enseignement du Français sont indispensables.
- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE.

Enseignement :

- Enseignements dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles : dimensions didactiques et disciplinaires dans les enseignements des savoirs fondamentaux à l'école, notamment dans l'enseignement du français (Lecture, écriture, oral, étude de la langue (grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe), didactique et pédagogie du français à l'école.), ainsi que dans le développement de la polyvalence et de la construction des apprentissages et la gestion de classe ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) ;
- Interventions dans la formation continue des enseignants du premier degré ;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur le site de l'Inspé d'Aix-en-Provence.

S'assurer de l'accord de votre hiérarchie académique avant le dépôt de candidature

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	La Directrice de l'Inspé Pascale Brandt-Pomares



DIPE/23-975-851 du 10/07/2023

**APPEL A CANDIDATURES : DIRECTEURS DELEGUES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES
ET TECHNOLOGIQUES - DDFPT**

Références : Circulaire N° 2016-137 du 11 octobre 2016 publiée au BOEN n° 37 du 13 octobre 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les enseignants des lycées professionnels et des lycées généraux et technologiques publics s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 -
mvt2023@ac-aix-marseille.fr

Les enseignants du 2nd degré titulaires de l'académie justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation, dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le paragraphe B du référentiel métier de la circulaire de référence, peuvent candidater sur la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

Les enseignants qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche doivent adresser leur dossier de candidature **avant le 29 septembre 2023**, le cachet de la poste faisant foi, au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille – Division des personnels enseignants (candidature DDF), à l'attention de Monsieur LOPEZ PALACIOS. Place Lucien Paye 13621 AIX-EN-PROVENCE.

Le dossier de candidature doit comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (2 pages dactylographiées maximum)
- un avis étayé de l'inspection sur les compétences du candidat au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier. (Annexe 1)

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission académique qui réalisera une première sélection.

Les candidats retenus seront ensuite reçus en entretien individuel durant 30 minutes par la commission académique début octobre.

Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de DDFPT seront inscrits sur une liste pour une durée de 3 ans. Ces derniers pourront, selon les cas :

- être affectés pour une année probatoire sur un poste dans le cadre du mouvement national ;
- assurer de manière temporaire la fonction de DDFPT sur un poste libéré après le mouvement ;
- être retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes auquel ils devront confirmer leur participation.

La commission académique est composée d'un président, désigné par M. le recteur, de membres issus des corps d'inspection, de personnels de direction, de DDFPT titulaires et de responsables de la DRRH.

Cette mobilité fonctionnelle sera accompagnée d'une mobilité géographique.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1

**Dossier de demande d'inscription sur la liste d'aptitude à l'exercice de la fonction de
Directeur(trice) Délégué(e) aux Formations Professionnelles et Technologiques**

***Avis de l'inspection sur les compétences du candidat
au regard des Compétences mentionnées dans le référentiel métier
(Circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016)***

Renseignements concernant le candidat
Nom :
Prénom :
Établissement d'exercice :
Discipline :

Avis de l'inspection			
<input type="checkbox"/> Très favorable	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Sans opposition	<input type="checkbox"/> Défavorable
Fait à Aix-en-Provence le		Nom(s) Qualité(s) : Signature	



DIPE/23-975-852 du 10/07/2023

TABLEAU DE PROMOTION A LA HORS CLASSE - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef de bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - Mail : laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr - Mme BOURGEOIS - gestionnaire en charge des corps des Certifiés, PLP et PSYEN - Tel : 04 42 91 71 48 - Mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr - Mme SCHNEIDER - gestionnaire en charge des corps des CPE et PEPS - Tel : 04 42 91 73 76 - Mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs de lycée professionnel de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

**Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de
l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe**

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

ABATE	CELINE ANDREE
ABBES	SABINE MARIE
ABEILLE	AURELIE
ABENSOUR-BOUCHERY	MARIE
ACUNTO	FREDERIC CLAUDE
ADRIAN	ANNE
AHERN MARCHAL	AGNES
ALAURENT	NATHALIE
ALLARD	MURIEL
ALLIO	FREDERIC
ALOUIN	CAROLE
AMALRIC	SEBASTIEN
AMANATIAN	BRUNO
AMBROGGIO	CAROLE
AMELIN	DIANE
ANDERSSON	NICOLA
ANDEVERT-LEMOINE	OLIVIA
ANDUJAR	CHRISTINE
ANGELI	STEPHANIE
ANSALDO	AUDE NICOLE
ANSART	JULIE
ANTONI	ALEXANDRA
ARNAULT	NELLY GERALDINE
ARNIELLA	MELANIE
ASHLEY	JOANNE MARIE

AUBERT	BENOIT
AUTRAN	DIDIER
AVIGNON	SYLVIE
AVISSE	FRANCIS
AYDIN	FIKRIYE
AZAR	BERNADETTE
BACHI	NOUREDDINE
BAGARRY	MAHJOUBA
BAILEY	MARTIN
BALABAS	LOUISA
BALACHEFF COLIN	EMELINE
BALDACCHINO	NICOLAS
BALDASSARI-ALBERT	LAURE CLAUDE
BALESTRA-MOUKAGNI	AMANDINE
BALTZ	CLEMENTINE
BARON	MYLENE
BARRIOL	NICOLAS
BARTHET	ALEXIS JEROME
BASCAULES	MORGANE
BASTIDE	CAROLE
BAURAND	NICOLAS
BEAULIEU	VIVIANE
BEDDOU	LAURENT
BEL	MARIE
BELGAID	ABDELKADER
BELINGUIER	JOHN
BELLET	SYLVIE
BELLIER	KARINE
BENHARROUS	LIONEL
BERGER	CHRISTELLE
BERNARD	CAMILLE
BERNARD	CHRISTOPHE
BEROUD	CAROLE
BERTHELIER	SYLVAIN
BERTHOD	CAMILLE
BERTRAND	NICOLAS
BESUCCO	JADE
BIGONNET BALET	VIRGINIE
BILBAO	LAETITIA
BILDE	BERENGERE
BLANC	ISABELLE
BLANCHARD EL MONCER	MARION
BLIN	VALERIE
BLOCH	BERNARD
BLONDEAU	EMMANUEL
BOEUF	ISABELLE

BOITEL	SANDRA
BONNAT	VERONIQUE
BONNET	CAROLE
BONNET	AURE
BONNET	NATHALIE
BORDERIES	LAURENCE
BORDON-BIRON	JEAN PIERRE
BORHIS	MARICKE
BOUILLON	LAETITIA
BOUKEZZOULA	HAMIDA
BOURDILLEAU	PASCALE CELINE
BOURGUET	CAROLINE
BOUTHORS	VIRGINIE
BOUTON	VERONIQUE
BOZANE	GAELE
BRACHET	ANNE-LAURE FRAN
BRION	CECILE
BROGGI	CELINE
BRUN	JEAN
BRUNA	ALEXIA ANNE
BRUNEL	VINCENT
BRUNET	SEBASTIEN
BRUNET BERGER	EVELYNE
BURAVANT	MAGALI
BUTTARD	SANDRA
CADAT	CHRISTINE
CAILLET	CECILE
CALAMAND	ANNE
CALANDRA	VALERIE
CAMPANA	CHRISTINE MARIE
CANNETTA	SANDRA
CANONGE	FABIENNE
CAPELL	ARNAUD
CAPPONI MARCHESE	CINZIA
CARE	CATHERINE
CAROZZINO	TELSIE
CARVIN	ISABELLE
CASSIGNAT	EMMANUELLE
CAUCHETIER	VINCIANE
CAYLUS	STEPHANIE
CAZABAT	SEBASTIEN
CAZAL	CHRISTINE
CENTENERO	MARJORIE
CEVAER	NATHALIE
CHAIBI	KHEIRA
CHAILLAN-ROMANO	HELENE CHRISTIN

CHAPELLE	MATHILDE
CHATEL	GAELE
CHAUMULON	MATHIEU
CHAUVIN	PATRICIA
CHAUVIN	ESTELLE
CHEILLAN	SERGE
CHEROUTE MOUTH	STEPHANIE
CHEVALIER	GEOFFROY
CHIGNARD	MARYLENE
CHOLLEY	CELINE
CHOPLIN	FRANTZ
CLABAUT	KARINE
COLLET	ERIC
COLLINET	STEPHANIE
COPELAND	SABINE
COPIN	BENOIT
CORNU	NATACHA
COROMILAS-MANDRILE	HELENE
COROMP	LISA CAROLINE
COUDOUEL CHAUVEAU	CORINNE
COURTIAU	FLORENCE
CROS	MARIELLE
CROUZET	GERARD
DANDELLOT BALLESTER	ANNE
DARNAUD	BENJAMIN
DAUTAIS	ROMAIN
DE CARO	BERNADETTE
DE FONTAINES DE LOGE	JEAN
DEBRE CAUQUIL	MARIE CHRISTINE
DEL BUEY	JEAN LOUIS
DELBREL	ANNE
DELESCLUSE	ADELINE
DELESTY AROCAS	GILLIANE
DELHAYE	SANDRINE
DELPECH	MARIE CATHERINE
DEMAILLY	MAGALI
DEREPPE	CAROLINE
DESUZINGE	RENE
DI LELIO	FABIENNE
DI RENZO	MARINA
DJAHNINE-DJEMAI	HAKIMA
DJEKOU	ISABELLE
DOMINGUEZ	CELINE
DUBLE	PAVLINA
DUCET CITEAU	ELODIE
DUCRET	BEATRICE

DUHAMEL	NATACHA
DUJARRIER	GHISLAINE
DUPIN	OLIVIER SYLVAIN
DURAND	MARION
DURAND-GRIEUX	KARINE
DURET	SABINE
DUTHILLEUL	EMMANUELLE
EL BRAHIMI	ZACHARIE
ETIENNE	LAETITIA
EYNAUD	MAGALIE
FACCA	SEVERINE
FANTI	VINCENT ALVARO
FARSY	SOPHIE
FAURESSE	ESTELLE DENISE
FAWAZ	KARINA
FERRANTE	CHRISTINE
FERRANTI	FABRICE
FEUGIER	ALEXANDRE
FEUILLARD	INGRID
FICETOLA	SONIA
FLORIO	STEPHANE
FONT	EMILIE
FORBEAUX	ERIC
FORMAGLIO	BERTRAND
FOSSET	GUILLAUME LOUIS
FRANCOIS	SEBASTIEN
FRANCOIS	JEROME
FREU	MATHILDE
FREYCHET	MIKAEL
FUCHS	CATHERINE
GABBANI	DAVID
GAC	ARNAUD
GALLOT	NICOLAS
GARCIA	RACHEL
GARDELLE	CAROLE
GARNIER	PASCAL
GARRIVIER	SYLVIE
GENEVE SECCHIONI	CATHERINE
GHARSALLAH	KAIS
GILLES	SANDRINE
GIOVANNONI	JEAN-THOMAS
GIRARDOT	THOMAS
GIUNTINI	CLAIRE ANNE
GOUAISBAUT	NICOLAS
GOUDET	CHRISTINE
GOURON	GWENAELLE

GRANDGEORGE	ALEXANDRA
GRASSET	GERSENDE
GRESSE	VALERIE
GRETHNER	SYLVAIN
GROSJEAN	ANNE
GUEZ	SABINE
GUIEU	CHRISTINE
HALLUIN	PATRICIA
HAROUNYAN	VANESSA
HARTER	EMMANUEL
HASSON	CHARLOTTE
HAVARD	MURIELLE
HENNOUCH	MOHAMED
HENROT	NATHALIE
HERMITTE	SYLVAIN
HERNANDEZ	THIERRY
HERRERO MARTIN	GEMA
HERRMANN	TRISTAN
HOUSSAIN	CORINNE
HUARD	JULIEN
HUGUES	CLAIRE
IKHLEF	MOURAD
ISOLERI	PASCALE
JAUBERT	CELINE
JAULGEY	VINCENT
JAUSSELY	CELINE
JEAN	NICOLAS
JEAUME	OLIVIA
JODTS	CLAIRE
JORE	FLAVIE
JOUBERT	FRANCK
JOUVE JOURDAN	LUCIE
KERN	CHRISTINE
KRIKORIAN	GEORGE
LAFONT	AURORE
LAFONT	MARJORIE
LAFORET DEPAGNE	MAGALI
LAGARDE COPIN	MARION
LAGLER	DELPHINE
LALANNE	SAMY
LALIOUI	KEMISI
LASPERAS	PIERRE
LAUGIER	ALAIN
LAUGIER	CECILE
LAVERNY	SOPHIE
LAZAG	MOUNIR

LE PAYEN POUBLAN	VERONIQUE
LE ROUX DUMEYNI	OLIVIER
LE VAN	EMERIC
LEFEBVRE	ANTOINE
LEFRANCOIS	CAROLE
LEGROS	NATHALIE
LEGUAY	STEPHANIE EVA
LELANT	SEVERINE
LEMARTRIER-THOMAS	CHRISTINE
LEVEQUE	FABIEN
LEVESQUE	EYMELINE
LICO	HELENE
LIORET	ISABELLE
LOTZ	PASCALE
LOUKILI	RABIA
LURMIN	CHRISTINE
MABROUKI	BERENGERE
MAGLIOZZI	MARION
MAILLET	CAMILLE
MALAFOSSE	BORIS
MANGIALOMINI	JEANNE
MANIEZ	ISABELLE
MANIVEL	MAELA JULIE
MAQUAIRE	SOPHIE
MARCHERAS	EDMEE
MARCON	ADELINE
MARGEAT	CHRISTELLE
MARGRAF	INGRID
MARGUERET	PHILIPPE
MARTIN	YVES
MARTIN	CAROLINE
MARTIN	MARIE LAURE
MARTINEZ	FIDEL
MAS	ERIC
MASSINI	AURELIE
MEJEAN	OPHELIE BERENGE
MELERE	JULIE
MICELI	AURELIA
MICHEL	STEPHANIE
MICHEL	CANDICE
MIGNOT	ALAIN
MIKOLIAN	CATHERINE
MILLE	PATRICIA
MILLET	THIBAUT
MINICONI	FLORENCE
MOLENAT	SOPHIE SIMONE

MONDIERE	AUDREY
MONG THE YEN	ELENA
MONGE	KARINE
MONIER	GUY
MONTELS	MAGALI
MORALEDA	STEPHANE
MORAND	STEPHANE
MOREAU	EMMANUEL
MOREL	DAMIEN
MORETTI	MURIEL
MORINO	FABIEN
MOUNIER	VIRGINIE
MOUSNY	ANGELINA
MOUTIER	EMILIE
MUCCHIELLI	CHRISTOPHE
MULLER	FREDERIC
MUNOZ	NATHALIE
MUSSO	NICOLAS
NEFTI	MAGALI
NEGRIN	PHILIPPE
NETTAF	AZIZ
NICOD	CATHIA
NICOLAS	CAROLE
NICOLLET	SOPHIE
NIRONI	OLIVIER
NOCELLA	SANDRINE
NOLIBOS	SANDRINE
NONY	MARIE CLAUDE
OBERHAUSER	CLARISSE MARIE
ODDOU	MYRIAM SEVERINE
ONORRUS	CARINE
ORTUNO	JOELLE
OUVRARD	BENEDICTE
PADILLA	PASCAL
PAGANELLI	FRANCOISE
PARAGALLO	MICHAEL
PARIS	LAETITIA
PARODI	VALERIE
PARON	MAGALI
PAVON	RICHARD
PEAN	SAMUEL
PELLETIER	DAVID
PEREZ	SYLVIE
PEREZ	HELENE
PERNET	STEPHANE
PERNICE	STEPHANE

PETIET CONSTANS	GWENAELLE
PETIT	CLELIA
PETITFRERE	PHILIPPE
PETRUCCI	STELLA
PEYRARD	CHRISTOPHE
PEYRE	JEAN-VINCENT
PEYRON	FABRICE PATRICK
PEYRONNET	PASCALE
PFLEIDERER	MARTINA
PICART	JEROME
PICAUD	KEVIN
PIEDNOIR	DAVID
PIERRISNARD	CATHY
PIERROT	DOMINIQUE
PIGEARD	ISABELLE
PIGNOL	MARJORIE
PIOMBO	ISABELLE
PITTAVINO	VIRGINIE
POLVANI	ELIANE
PONCETY	AMANDINE
POUJOL	SOPHIE
PROFIZI	JACQUELINE
PUSTOC'H	ALINE
PY	WALTER
QUEYROY	JEAN
QUIJADA	PIERRE
QUITTARD	SEBASTIEN
RACHIDI	MATHIEU
RAFES	MOHAMMED
RAMPAL	LAETITIA
RAMSEYER	LAETITIA
RANCILHAC	JEAN-LUC
REBUFFAT	VALERIE
RECEVEUR	DIDIER
RENOUD GENTY	FERNANDE
RENUCCI	FRANCOIS XAVIER
REQUILLART	MATHIAS
REVENAZ	MARIE LAUR
REVEST	CATHERINE
REY	NELLY
REYNARD	CAROLE
REZLER	CATHY
RICHARDSON	MARIE LAURENCE
RIPOLL	VERONIQUE
RIVIERE	ARMELLE
ROCHEIL	JEAN-MICHEL

ROIG	CHRISTOPHE
ROUSSEAU	FRANCOIS
ROUSSEAU-LOFFERON	CELINE
RUSTEM	KIYMET
SADELLI	FATMA
SAINT MARTIN	YANN
SALAT	FLORENCE
SAMPSONI	CECILE
SARRAZIN	ERIC
SAT	BENJAMIN
SAURON	ELISABETH
SAVAL	CELINE
SGHERRI	CORINNE
SICARD	VIRGINIE MARIE
SIGNORET	CANDICE
SLAVINSKY	LAURENCE
SLIFI	CLAIRE
SLIMOVICI	SANDRA
SOBOLEWSKI	NATHALIE
SOGNO	GREGORY
SOUSSIA	JONAS
STUCKLE	VIRGINIE
SUBINAGHI	KATIA
SUZZONI	ANGELIQUE
SWINERS GIBAUD	BRUNO JEAN LUC
TALLIEUX	FREDERIC
TATON	STEPHANIE
TCHERKESLIAN	REMI
TEISSIER	CHRISTINE
TESTENIERE	SAMUEL
THIEULE	JEAN-MARIE
THINES	NATHALIE
THOMAS	ISABELLE
THOMAS	PHILIPPE
TIFFANNEAU	ESTELLE
TIPHAIGNE	SYLVIE
TIRABI	THIERRY
TONCELLI	BLANDINE
TONI	AUDREY
TOUATI	MONCEF
TOUBOUL	FABRICE
TREFI	SAMY
TRINQUET	BENJAMIN
TROESCH	ARNAUD
TURENNE	AMELIE
TURREL	DELPHINE AUDREY

TYTECA	CHANTAL
URRUSTOY	MAYLIS
VANDEPOORTER	VIOLAINE
VENTRE	MAGALI NOURIA
VERA PEREZ	MARINA
VERGNEGRE	JEAN-FRANCOIS
VESY-LAGAUE	NATHALIE
VIDAL	MARIE-CELINE
VIDES PACHECO	PAULO
VIELFAURE	FLORENCE
VIGNOLE	VIRNA
VILLEVIEILLE	STEPHANE
VINCENT	ANNE
VINCENT	EDITH
VINCENT GAUTHIER	CATHERINE
VISANI LEBLANC	MARIEKE
WALOCQ	NADINE
WALRAET	ALINE
WEISZ	SANDRA
WOLSKI	SANDRINE
ZELFANI	FATMA ZOHRA

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs de lycée professionnels de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

ADDEA	EDOUARD
AZZOPARDI	OLIVIER
BERNARD	ANNE
BERTIN	ARNAUD
BEZAHAF	RACHIDA
BILLOTTA	JEAN FRANCOIS
BLANCHAMP	CANDICE
BOEUF	HUBERT
BOISSIERE	JEROME
BOMONT	CORINNE
BOMPARD	FRANCK
BOUDET	WALTER
BOUNNECHE	ABDELMALEK
BOURGOISE	VINCENT
BOUSSANGE	ISABELLE LUCIE
BOYER	LISE
CALVIN	LAURENT
CARLIER	THOMAS
CAUCHY	ANTOINE
CAUSSADE	STEPHANE
CECCALDI	NATHALIE
CHABRIER	PATRICIA
CHAILLAN	CHRISTOPHE
COLOMBIER	PASCAL
COSTES	ALEXIA

CREPIN-LEBLOND	SALIMA
DADOUCHE	FAIROUZ
DAUBRESSE	CLAIRE
DEGIOANNI	CATHERINE
DEGIOANNI	MARIELLE
DEHIBA	DIDIA
DELEBECQUE	ERIC
DJOUDI	ANISSA
DODANE	SOPHIE
DOUZAL	CARINE
DUPRE	CATHERINE
DUPRESSOIR	CHRISTOPHE
EGEA	NATHALIE
EL MARRAKCHI	ANASS
ESMERY	ARNAUD
FALLAH	ZOUHAIR
FASNACHT	SOPHIE
FILLY	MAGALI
FINE	SEBASTIEN
FIorentino	VIRGINIE
FOURNES	EMMANUELLE
FREYNET	GREGORY
GARCIA	CORINNE
GAUCI	LAURENT
GAUTIER	JEROME
GIN	JOHANN
GOUDARD	VALERIE
GOUIN	PASCALE
GOYNE	VALERIE
GUILHOT	STEPHANIE
GUILLAUMOT	JEROME
GUILLOT	CHRISTINE
HERVAS	LAURENCE
HOT	PATRICIA
JACQUES	JEROME
JOLY	PATRICE
JOURQUIN	STEPHANE
KARAA	MOUNIR
KOMAROFF	PASCAL
LAPLACE	SABINE
LEGAGNEUX	AGNES
LORINI	NATHALIE
LUCIANI	GUILLAUME
LUNA	BRUNO
LYONNET	PHILIPPE
MALBEC-PANTANO	ISABELLE MARIE

MARCHI	JEROME
MARIA	RENAUD
MARQUOIN	SANDRINE
MATHIEU	GREGORY
MEDJBER	ABDEL AZIZ
MERIAUX	GEOFFROY
MICHEL	BRUNO EMMANUEL
MISSOUS	CARINE
MOJARD	OLIVIER
MOULINET	JOEL
MOURGUES	GILLES
MOUSSAVOU	FRANCOIS
NAVALON NAOURI	CHRISTINE
NERSESSIAN	GILLES
NYA	OMAR
ODABACHIAN	JEAN JACQUES
PANEK	OLIVIA
PASTORE	CARINE
PETILLOT	NICOLAS
PHILIP	MARIE PIERRE
PLAN	PHILIPPE
PONCET MONTHORIN	SOPHIE
PONDI TOUCK	HATIHA
PRIGENT	FABRICE
PUGGIONI	STEPHANIE
RAFFIN	MAGALI
RAHMANI	KARIM
RAOUL	EDOUARD
REPAUX	NATHALIE
RICCI DESILE	EMMANUELLE
RICHARDIER	GILLES
ROQUEBERNOU	GUILLAUME
ROSAY	WILLY
SAARI	MYRIAM
SADI	TASSADIT
SANQUER	HERLE
SELLING	FRANCKIE
SMAIL	OURIDA
SOLTERMANN	LAURE
TAIEB	BOUBAKER
THERRY	KATHIA
THOMAS	THIERRY
TISEIRE	STEPHANE
TOGBE	ALEXANDRA
TOURBEZ	SABINE
VAN MINDEN	DELPHINE

VILLEMMAIN
VITTADELLO
ZAPATA

SYLVAIN
BERNADETTE
AUDREY

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

ANSEAUME	NICOLAS
ARESE	BEATRICE
BARISONE	GUY
BERENGER	MARION
BERTRAND	NICOLAS
BLANCHARD	GERALDINE
BOURREL	EVE
CHAPUIS	ANNE
CHOFFAT	ANNE-LAURE
COCUAUD	AUDREY
CORRADI	MICHAEL
COUDERT	EMMANUEL
CUGIER	JEAN
DALLE	CHRISTELLE
DAUMILLARE	FREDERIC
DEL TRENTO PIRONE	AUDREY
DERLON	ROMAIN
DOURNAUX	FRANCOISE
DURAND	STEPHANIE
DUVAL ROMANELLI	CHRISTELE
FAURIE	FRANCK
FAVAND	FREDERIC
FOURIE	SEBASTIEN
FRICOTTE	PHILIPPE
GARDEIL	ANNE

GAUSSERES	FREDERIC
GAVAZZI	NATHALIE
GIRARD	VALERIE
GIRIEUD	XAVIER
GRANDJEAN	CLOVIS
HILTENBRAND	ANDRE
JOURDAN	REJANE
JULIAN	VIRGINIE
LAFFONT	SEBASTIEN
LUCAS	CEDRIC
MALAN	FREDERIC
MARCORELLES	SOPHIE
MARTIN	CYRILLE
MESGUEN	VONIG
MEUNIER	VALERIE
MORISSON	PATRICK
MORVAN	FRANCOIS
NOUVEL	YANN
PASCAL	ARMELLE
PERLES	JEAN-FRANCOIS
PEYRACHON	PASCAL
PLAIS	MAGALI
PLEINDOUX	VALERIE
PONS-VITALE	MAGALI
POUYET	LUDOVIC
QUENETTE	RICHARD
RICARD	SYLVAIN
SACCOCCIO	AURELIA
SAUVAGE	ETIENNE
SEILER	FABIEN
SEVIN	FREDERIC
STURIANO	DELPHINE
VALLIERE	ISABELLE
VANDERDONCKT	SEBASTIEN
VILLARD	JULIEN
VILLEDIEU	BENOIT

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Arrête :

Article 1 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

ANCEL	LAURE
AUDAN	LAURE KATIA EMI
AUTIER	SANDRINE
BAGNATI	LAURENCE
BARDELLI	CECILE MARIANNE
BLANC	ISABELLE
BRIOT	CAROLINE
BUDO	CELINE
CASTILLO	OLIVIER
CSINIDIS	EVELYNE
DALL'ORSO	STEPHANIE
D'HAeyer	ALEXANDRA
DORCE	CORINNE
FISCHER	FABRICE GERARD
GRIMALDI	STEPHANIE
HAYALIAN	NATHALIE
JACQUETIN	KARINE JEANNE G
LEVY	MATHIEU SILVERE
MILENKOVITCH	STEFANIE
NICOLAI	DOMINIQUE
PLATZ	ELISE
RAGUE SANTONI	AURELIE
SAIDI	BELKACEM
SINET	PEGGY

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale

Arrête :

Article 1 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

BERTOLINO	GUILLAUME
CANUTI	STEPHANIE
CHENEAU	ELISABETH
DIJOUX	NICOLE
GASTRIN	SANDRINE
GENNATIEMPO	KARINE
GOUTSMEDT	YOREN
HELIN	FLORENCE
ISOARDI	EVELYNE
NAVARRO	THIERRY PIERRE
PABOUTCHIAN	SANDRINE
POUTARAUD	NADIA
RENOUARD	CECILE
SAAS	VERONIQUE
TIGHILET	FANNY
VIGNOLO	STEPHANIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIEPAT/23-975-1555 du 10/07/2023

**PROMOTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS HANDICAPES A L'ÉDUCATION NATIONALE
PAR LA VOIE DU DETACHEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023 - ARTICLE 93 DE LA LOI
DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Références : Article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique - Décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés - Article 21 de la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes modifiant l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (prolongation des délais d'un an)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les ADJAENES de l'académie - Mesdames et messieurs les chefs de services académiques - Mesdames et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - M. ALBERTI - Tel : 04 42 95 29 31 - correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr - M. SADAILLAN - chef de bureau des personnels administratifs - Tel : 04 42 91 72 28 - Courriel : pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - M. DELON - gestion SAENES (A>H) - Tel : 04 42 91 72 29 - arnaud.delon@ac-aix-marseille.fr - Mme CORTI - gestion des SAENES (I > Z) - Tel : 04 42 91 72 30 - anne.corti@ac-aix-marseille.fr

Il s'agit d'une expérimentation entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2026, inscrite dans les lignes directrices de gestion (LDG) qui concerne en premier lieu les personnels administratifs :

Conformément à l'article 12 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, les LDG du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels ont été publiées :

✓ au BO n° 9 du 05-11-2020,

Elles mentionnent l'article 93 de la loi TFP relatif à la voie promotionnelle par détachement des fonctionnaires en situation de handicap.

Conditions :

- appartenir à l'une des catégories suivantes des bénéficiaires de l'obligation d'emploi: 1°, 2°, 3°, 4°, 9° 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail,
- justifier d'une durée de service public équivalente à celle demandée pour se présenter au concours interne du corps de SAENES dans lequel le détachement et l'intégration vont s'opérer, soit 4 ans de services publics dans le corps des ADJAENES au 1^{er} janvier 2023.

Poste offert : un ADJAENES pour l'académie d'Aix-Marseille **est promu et détaché** à la rentrée 2023 dans l'emploi de **SAENES** au **lycée Paul Héraud à GAP**.

Cette publication tient lieu d'avis d'appel à candidatures.

Un dossier de candidature dont le modèle est joint en annexe (situation du candidat, parcours de formation, expérience professionnelle et extraprofessionnelle, projet professionnel) et qui comprend la copie du justificatif en cours de validité attestant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (RQTH, reconnaissance de qualité de travailleur handicapé notamment) devra parvenir à la DIEPAT **avant le 10 juillet 2023 au plus tard** à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

TOUT DOSSIER PARVENU APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS EXAMINÉ

Les demandes de candidature feront l'objet d'une instruction par mes services. Les candidats retenus à l'issue de la sélection des dossiers seront convoqués **le mercredi 12 juillet à 15h00** au Rectorat d'Aix-en-Provence (Bâtiment A – Salle BORRELY)

- à un entretien professionnel avec un jury comprenant le Président, d'un corps égal ou supérieur à celui de SAENES, le correspondant handicap compétent en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et une personne du pôle des ressources humaines, afin d'apprécier les aptitudes professionnelles et la motivation des candidats.
- l'entretien :
 - dure au plus 45 minutes,
 - sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience établi par le candidat,
 - point de départ : un exposé de 10 minutes au plus du candidat sur son parcours professionnel,
 - la commission apprécie la motivation, le parcours professionnel, la capacité du candidat à occuper les fonctions postulées,
- Les candidats retenus par la commission sont détachés dans le corps d'accueil,
- dès sa nomination, l'agent est classé selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les lauréats du concours interne,
- le déroulement de la période de détachement fait l'objet d'un rapport d'appréciation des compétences acquises et de leur mise en œuvre, il est établi par le supérieur hiérarchique.
- Au terme de la période de détachement, l'aptitude professionnelle est à nouveau évaluée par une commission de sélection :
 - sur la base du rapport d'appréciation élaboré par le supérieur hiérarchique,
 - point de départ : un exposé de 10 minutes au plus de l'agent sur les principales activités réalisées pendant son détachement,
 - la commission apprécie les capacités de l'agent à exercer les missions du corps d'accueil.

Si le fonctionnaire est déclaré apte, il sera intégré dans le corps des SAENES et affecté au lycée Paul Héraud à Gap à titre définitif à compter du 1^{er} septembre 2024.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

ANNEXE

DEMANDE DE PROMOTION ET DE DÉTACHEMENT

(à retourner à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr pour le 10 juillet 2023 au plus tard)

I - SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom : Nom de jeune fille : Prénoms : Date et lieu de naissance : N° de sécurité sociale :	Corps : Fonction :
Adresse personnelle :	
Adresse mél : N° téléphone : (indispensable pour le suivi du dossier) N° portable :	
Affectation : - établissement, service : - adresse : - n° de tél. : - adresse mél :	
Parcours de formation et diplômes : Expérience extra-professionnelle :	

Pour tous les personnels, joindre une copie de votre RQTH et de votre bulletin de salaire.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur être fonctionnaire bénéficiaire de l'obligation d'emploi et sollicite par le dépôt du présent dossier une demande de promotion détachement dans le corps supérieur que je m'engage à rejoindre si je suis retenu(e)

Date et signature de l'agent



DIEPAT/23-975-1556 du 10/07/2023

**APPEL A CANDIDATURES - CHEF(FE) DU BUREAU DU REMPLACEMENT ET DES AFFAIRES
GÉNÉRALES - DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET
TECHNIQUES (DIEPAT) - RECTORAT D'AIX-MARSEILLE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du **1^{er} septembre 2023** :

- Chef de bureau – Bureau du remplacement et des affaires générales – Rectorat – Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT)

Le poste est localisé à Aix-en-provence.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur le site internet choisirleservicepublic.gouv.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le lundi 21 août 2023 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



CHEF(FE) DU BUREAU DU REMPLACEMENT ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Rectorat d'Aix-Marseille - Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT)

I. Description du poste :

- Fonction à assurer : chef(fe) de bureau – Bureau du remplacement (tous corps ATPSS) et des affaires générales
- Grade : Attaché d'administration de l'Etat (AAE) ou titulaire de catégorie A
- Statut du poste : Création par requalification au 01/09/2023
- Nature du poste : Titulaire uniquement
- Nombre de personnes encadrées : 2 C
- Conduite de projets : OUI

II. Régime indemnitaire :

- NBI : 30 points
- Groupe IFSE : Groupe 3 (1000 € brut/mois)
- Poste logé : Non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : France, Bouches-du-Rhône (13), Aix-en-Provence
- Lieu d'affectation : Rectorat d'Aix-Marseille
- Service d'affectation : DIEPAT

IV. Description de la fonction :

La DIEPAT est une division du rectorat qui compte 23 agents. Elle assure la gestion administrative et financière des personnels non enseignants. Elle comporte actuellement deux bureaux, sous l'autorité du chef de division : celui des personnels administratifs et des personnels jeunesse et sports, et, celui des personnels d'encadrement, de recherche et formation et des personnels sociaux et de santé.

Un troisième bureau est créé à la rentrée 2023 par requalification en AAE d'un poste de coordonnateur antérieurement catégorie B.

Ce bureau aura en charge :

- le remplacement des personnels dans tous les corps générés par le service (administratifs, médico-sociaux, ATRF...)
- la gestion des affaires générales, avec plus particulièrement la fonction de référent juridique (veille, conseil contentieux...).

Le chef de bureau aura une fonction d'encadrement de deux gestionnaires, et assurera aussi une gestion propre de certains dossiers.

Son action s'inscrira dans un travail d'équipe avec les deux autres attachés chef de bureau, sous l'autorité du chef de division.

Interlocuteurs : chefs d'établissement, chefs de services, service recrutement, représentants syndicaux.

Applications : RenoiRH, COLIBRI, VIRTUO

Missions principales

1/ Gestion du remplacement

- .. Animation et management de l'équipe de gestionnaires rattachée au bureau
- .. Pilotage de la fonction remplacement : Assurer un suivi qualitatif des besoins de remplacement de l'académie (tableaux de bord, requêtes, enquêtes, etc.) ; Mettre à jour / créer des fiches de procédure permettant l'harmonisation des pratiques de gestion ; Réalisation de circulaires académiques sur le remplacement.
- .. Identification des absences (en EPLE et services académiques) et gestion des accord/refus de remplacement.
- .. Expression du besoin de recrutement auprès du service recrutement.
- .. Gestion administrative et financière des contractuels (rédaction du contrat, affectation, paye des agents, gestion individuelle...).

2/ Affaires générales

- .. Référent juridique (veille juridique, conseil/contentieux administratif...)
- .. Gestion de dossiers transversaux (apprentis, PACTE, BOE...)

V. Compétences professionnelles et qualités souhaitées :

1/ Connaissances :

- Connaissance du système éducatif et de ses enjeux actuels.
- Connaissance du statut de la fonction publique, de la réglementation et des procédures en matière de gestion administrative et financière des agents non titulaires.
- Connaissances juridiques et financières de base.
- Compétences en gestion de personnels (paye).

2/ Savoir-faire :

- Capacité à dialoguer et à négocier.
- Capacité à planifier et à organiser.
- Maîtrise des outils bureautiques.
- Savoir travailler en équipe.
- Savoir analyser un besoin.

3/ Savoir-être :

- Capacité d'écoute et de dialogue.
- Sens du relationnel et des ressources humaines.
- Sens de la confidentialité.
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie.
- Savoir gérer le stress et y résister.
- Grande réactivité face aux imprévus.

Une expérience en EPLE (adjoint gestionnaire ou autre) serait un atout pour ce poste.

VI. Contraintes/ conditions particulières :

- Possibilité d'un jour de télétravail par semaine.
- Possibilité d'une place de parking au rectorat.

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés avant le 21/08/2023, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

- Le chef de division de la DIEPAT (Rectorat) : M. Nicolas GENESTOUX :
nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr ; téléphone : 04 92 91 72 26

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.



DIEPAT/23-975-1557 du 10/07/2023

**APPEL A CANDIDATURES REMPLACEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION
RENTREE SCOLAIRE 2023**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels enseignants du 1er et du 2nd degré, les personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les personnels administratifs de catégorie A s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les personnels de direction des établissements publics

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - Chef de bureau des personnels d'encadrement, techniques et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme JUVENAL-LAMBERT, gestionnaire PERDIR (A>K) - Tel : 04 42 91 73 70 - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr - Mme SERRA, gestionnaire PERDIR (L>Z) - Tel : 04 42 91 73 71 - aurelie.serra@ac-aix-marseille.fr

Cette note a pour objet de préciser le cadre académique de gestion du remplacement sur des fonctions de chef d'établissement ou de chef d'établissement adjoint.

Le remplacement s'effectue en cas de poste vacant ou suite à l'absence temporaire du personnel titulaire.

Il est fait appel chaque année, en tant que de besoin :

- aux personnels de direction titulaires pour effectuer des intérim de chefs d'établissement ou d'adjoints,
- aux personnels enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, aux personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale ainsi qu'aux personnels administratifs de catégorie A pour faire fonction de personnels de direction adjoint

L'intérim peut porter soit sur une année complète (poste vacant) soit sur une période plus courte (absences pour raisons médicales ou autres).

J'attire votre attention sur ces nouvelles dispositions annoncées en réunion de rentrée au mois de mai 2023.

1. Intérim effectué par des personnels de direction (chef ou adjoint)

Pour le remplacement sur postes de chefs d'établissement, au regard de l'article R421-9 du code de l'éducation, celui-ci ne peut être effectué que par un personnel de direction titulaire.

La candidature est constituée d'une lettre de candidature précisant :

- les motivations,
- le secteur géographique,
- le type d'établissement souhaité.

Cette candidature est à adresser par la voie hiérarchique et par voie électronique, à l'attention du Directeur académique des services de l'éducation nationale du département concerné avec copie à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr ainsi qu'à Madame Nathalie QUARANTA, chef du bureau des personnels de direction à la DIEPAT, rectorat (nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr).

Le personnel de direction en charge de l'intérim perçoit :

- L'IF2R liée à la fonction (chef ou adjoint) et à la catégorie financière de l'établissement d'intérim,
- La Bonification Indiciaire instituée par le décret n°88-342 du 11 avril 1988, est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement y compris en cas de CLM, CITIS ou CLD. Le

fonctionnaire désigné pour assurer l'intérim bénéficie également de la BI au taux applicable au titulaire du poste.

- La NBI instituée par le décret n°96-1131 du 18 décembre 1996 dans la mesure où l'agent remplacé cesse de la percevoir (cas de CLD ou CLM). Dans les autres cas d'absences (maladie ordinaire, maternité, CLM sans remplacement), l'agent titulaire du poste conserve le bénéfice de la NBI et le fonctionnaire chargé de l'intérim ne peut donc pas y prétendre. La NBI versée est celle correspondant au taux applicable au titulaire du poste.

Le remboursement des frais de déplacements temporaires des agents assurant un intérim est prévu par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 sous réserve que les déplacements aient lieu (conditions cumulatives) :

- hors de la résidence administrative (territoire de la commune d'affectation de l'agent)
- hors de la résidence familiale (territoire de la commune du domicile de l'agent)

2. Remplacement effectué par un agent qui n'appartient pas au corps des personnels de direction

Le recrutement des faisant fonction de personnel de direction adjoint s'effectue parmi les fonctionnaires titulaires volontaires, qui, se destinant à intégrer le corps des personnels de direction, souhaitent une première expérience dans les fonctions. Les candidats restent titulaires de leur poste.

Les personnels faisant fonction continuent de relever de leur corps d'origine pour leur gestion et leur traitement.

Ils perçoivent le régime indemnitaire des personnels de direction à savoir **une indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats (IF2R) dont le montant est fonction de la catégorie de l'établissement (333.33€/mois en catégorie 1 à 3, 383.33/mois en catégorie 4). Ce régime indemnitaire se substitue aux différentes indemnités qui peuvent être perçues dans le corps d'origine (ex : ISOE, HSA, indemnité de professeur principal pour les enseignants du second degré, NBI et indemnités pour les directeurs d'école, IFSE pour les administratifs...).**

Toutefois, si le montant des indemnités à caractère fonctionnel perçu antérieurement à l'intérim est supérieur à l'IF2R, l'intéressé conserve le bénéfice de ces indemnités.

En revanche, il ne peut pas prétendre au bénéfice de la Bonification Indiciaire des personnels de direction instituée par le décret n°88-342 du 11 avril 1988 ni au bénéfice de la NBI des personnels de direction, aucune disposition en ce sens n'étant prévu dans le décret n°96-1131 du 18 décembre 1996.

Le remboursement des frais de déplacements temporaires des agents assurant un intérim est prévu par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 sous réserve que les déplacements aient lieu (conditions cumulatives) :

- hors de la résidence administrative (territoire de la commune d'affectation de l'agent)
- hors de la résidence familiale (territoire de la commune du domicile de l'agent)

Le dossier de candidature est à adresser, **par la voie hiérarchique** et par voie électronique, à l'attention de Madame Nathalie QUARANTA, chef du bureau des personnels de direction à la DIEPAT, rectorat à l'adresse nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr, avec copie à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr. Il est constitué :

- d'une lettre de candidature précisant les motivations, les disponibilités et le secteur géographique d'intervention du candidat
- d'un curriculum vitae
- de la dernière évaluation

Un entretien avec le DASEN/DAASEN et/ou l'IA IPR EVS permettra de valider la candidature.

Les candidatures doivent être transmises aux adresses indiquées **avant le 1^{er} septembre 2023** même si une candidature reçue en cours d'année scolaire sera aussi examinée.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DIEPAT/23-975-1558 du 10/07/2023

**APPEL A CANDIDATURES - CHEF DU BUREAU DU SECRETARIAT GENERAL DE LA REGION
ACADEMIQUE - RECTORAT AIX-MARSEILLE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant au 1^{er} septembre 2023

- Chef du bureau du secrétariat général de la région académique

Le poste est localisé à Aix-en-Provence.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur choisirleservicepublic.gouv.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 24 juillet 2023 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



FICHE DE POSTE : Chef du bureau du secrétariat général de la région académique Rectorat d'Aix-Marseille
I. Description du poste <ul style="list-style-type: none">- Fonction à assurer : Chef de bureau- Grade(s) souhaité(s) : Attaché principal d'administration ou équivalent- Statut du poste : vacant- Nature du poste : titulaire uniquement
II. Régime indemnitaire : <ul style="list-style-type: none">- NBI : 30 points- Groupe IFSE : Groupe 3 (1000 euros brut/mois)- Poste logé : Non
III. Nombre de personnes encadrées (facultatif) :
IV. Implantation géographique : <ul style="list-style-type: none">• Localisation du poste : Aix-en-Provence• Lieu d'affectation : Rectorat d'Aix-Marseille• Service d'affectation : Secrétariat général de la région académique
V. Environnement de l'emploi : <p>Chargé d'assurer la coordination générale des académies d'Aix-Marseille et de Nice dans le champ de compétence du recteur de région académique, le chef du bureau du secrétariat général de la région académique travaille en liaison avec les cabinets des recteurs, les secrétariats généraux des académies, les responsables des directions régionales académiques et des services interacadémiques, le conseil régional, le SGAR PACA et certaines directions régionales.</p>
VI. Description de la fonction : <p>Mission principale, raison d'être ou finalité du poste : Le chef du bureau du secrétariat général de la région académique assiste le secrétaire général de la région académique et son adjointe pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'administration de la région académique et le pilotage des services régionaux ;- les actions coordonnées avec les partenaires territoriaux notamment la collectivité régionale et les services déconcentrés de l'Etat. <p>Il est placé sous leur autorité.</p>



Missions :

1/ Le chef du bureau du secrétariat général de la région académique pilote le fonctionnement du secrétariat général de la région académique composé de trois agents dont un situé au rectorat de l'académie de Nice.

2/ Il supervise la préparation, l'organisation et le suivi des instances régionales notamment :

- Les instances de gouvernance régionale (comité régional académique, conseil des SG, ...)
- Les instances du dialogue social interacadémiques (groupes de travail, CAEN, Groupe Blanchet régional, CTA, CTSA, CST JES, CCRAFCA, ...)
- Les instances de pilotage régional (CopReF, CoSReN, CoREEP, CRFPB, comité de pilotage des SI, comité de pilotage de la SSI, comité de pilotage régional du SNU, comité de pilotage régional JES, ...)

3/ En lien avec les responsables des services régionaux et interacadémiques, il produit les documents de gouvernance régionale (notes, courriers, lettres de mission, organigrammes, ...). Il rédige les arrêtés du recteur de région académique et assure un suivi des conventions en interaction avec le service interacadémique des affaires juridiques.

4/ Il participe à l'élaboration et la mise à jour des outils de pilotage de l'action de la région académique.

Il contribue, en lien avec le service communication du rectorat siège de la région académique, aux contenus de communication relatifs à l'organisation et aux missions de la région académique.

5/ Il a vocation à suivre certains dossiers spécifiques notamment dans le domaine de la jeunesse, de l'engagement et des sports.

6/ Il participe à la programmation, l'instruction et le suivi des travaux dans les domaines de compétence du recteur de région académique (évolution de la carte des formations, dialogue stratégique régional, projets de structuration de la région académique et de mutualisation interacadémique, ...).

VII. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Niveau requis /Expériences exigées

Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

- Esprit de synthèse, rigueur, capacités de coordination, sens des relations et du travail en équipe ;
- Capacités de négociation, de calme et de hiérarchisation dans les situations de tension et les pics d'activité ;
- Capacités rédactionnelles et de communication ;
- Intérêt pour les domaines des compétences du recteur de région académique définis à l'article Art. R. 222-24-2 du décret du décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Grande disponibilité et réactivité.

VIII. Contraintes particulières :



Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de trois semaines suivant la présente publication par la voie hiérarchique à la DIEPAT par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Copie à : ce.sgra@region-academique-paca.fr

Les candidats d'une autre académie ou d'une autre administration joindront en plus l'avis favorable de leur administration pour une mobilité sur ce poste.

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

Mme Marie-Laure Follot (secrétaire générale adjointe de la région académique) et M. Pascal Benoît (chef du bureau du secrétariat général de la région académique) : ce.sgra@region-academique-paca.fr.

MERCI DE PRECISER LA REFERENCE DE LA PUBLICATION



DIEPAT/23-975-1559 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES : PROVISEUR(E) CITES EDUCATIVES DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant au 1^{er} septembre 2023

- Proviseur (re) Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille

Le poste est localisé à Rectorat d'Aix-Marseille.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur choisirleservicepublic.gouv.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 24 juillet 2023 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



FICHE DE POSTE :

Proviseur (re) Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Proviseur (re) Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille
- Corps/ Grade(s) souhaité(s) : Personnel de direction
- Statut du poste : vacant , à pourvoir au 1^{er} septembre 2023
- Nature du poste : titulaire uniquement
- Nombre de personnes encadrées : 0
- Conduite de projets : oui

II. Régime indemnitaire :

- A préciser selon le candidat retenu
- Poste logé : Non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Résidence administrative : Rectorat d'Aix-Marseille
- Modalité de service : Le proviseur Cités éducatives dispose d'un poste de travail dans chaque DSDEN où il est amené à intervenir.

IV. Positionnement dans l'organisation :

Le proviseur Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille est placé sous l'autorité hiérarchique du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille et sous l'autorité fonctionnelle du directeur académique des Bouches-du-Rhône.

Sa fonction le conduit à travailler en étroite relation avec les directeurs académiques des départements dans lesquels il intervient et à leur rendre compte régulièrement de son activité.

Le proviseur Cités éducatives est amené à se déplacer sur l'ensemble des territoires concernés par des Cités éducatives, en particulier les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse

Recruté à titre définitif, il perd le bénéfice de sa précédente affectation.

V. Description de la fonction - Missions principales :

Le travail mené en équipe, sur le terrain, dans une dimension collaborative, participe à conforter le pilotage académique des politiques éducatives au sens large et des Cités éducatives en particulier.

Le proviseur Cités éducatives a la charge du suivi des onze territoires en cités éducatives de l'académie : participation aux COTECH, accompagnements des équipes de terrain en étroite relation avec la chargée de mission de la préfecture, analyse des demandes de financement, accompagnement RH.

Il peut être amené à contribuer à l'élaboration de dossiers de candidature.

Par ailleurs, le proviseur Cités éducatives est en charge du suivi des contrats de ville et des programmes de réussite éducative (PRE). Il veille, en partenariat, à la cohérence et à la bonne articulation des différents dispositifs, programmes et démarches existants ou à venir.

Il est également chargé de participer au dispositif départemental et académique de lutte contre le harcèlement.

L'exercice de ses missions suppose des relations quasi-quotidiennes avec les partenaires institutionnels à parité de responsabilité et d'estime ainsi qu'avec l'ensemble des élus.

Il suppose également de travailler en étroite relation avec la correspondante académique pour l'éducation prioritaire, les conseillers techniques concernés par les politiques éducatives, les inspecteurs référents de réseaux de l'éducation prioritaire, les inspecteurs de circonscription et, outre les directeurs académiques, les directeurs académiques adjoints ainsi que les adjoints aux directeurs académiques.

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux ;
- Connaître les enjeux de la politique de la Ville ;
- Coordonner des équipes inter catégorielles ;
- Animer des réunions avec des chefs d'établissements et des partenaires institutionnels ou des élus.

- Discrétion professionnelle ;
- Sens du travail en équipe ;
- Sens de l'écoute et de la communication ;
- Aisance relationnelle ;
- Capacité d'entraînement et de mobilisation ;
- Disponibilité et engagement ;
- Exemplarité.

VIII. Contraintes particulières :

- Déplacements fréquents sur l'ensemble du territoire de l'académie ainsi qu'au niveau national

IX. Procédure pour candidater :

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation et un curriculum vitae aux adresses suivantes :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Copie à :

ce.sg@ac-aix-marseille.fr

ce.cab13@ac-aix-marseille.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 21 juillet 2023, délai de rigueur

Les entretiens de recrutement se dérouleront en visioconférence entre le lundi 24 et le vendredi 28 juillet 2023.



DIEC/23-975-1714 du 10/07/2023

SUBVENTION FORFAITAIRE POUR DEPENSES DE MATIERE D'ŒUVRE - SESSION 2023

Destinataires : Mesdames et Messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrats s/c de messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les responsables des centres d'examen - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Dossier suivi par : M. PIZETTE - Tel : 04 42 91 72 18 - Mel : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des taux de remboursement de matière d'œuvre à l'usage des candidats pour la session 2023 des examens de niveau V, IV, et III.

Comme vous le savez, les crédits de fonctionnement sur lesquels s'imputent les dépenses de matière d'œuvre sont strictement contingentés ; en conséquence, les taux de subvention figurant en annexe sont des taux plafonds ne pouvant faire l'objet d'aucune augmentation en cours de session.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Il vous appartient, en votre qualité de chef de centre d'épreuves pratiques, de redoubler de vigilance au moment de la réception des fiches de matière d'œuvre qui vous sont adressées avant la session d'examen, afin de réduire les éventuelles disparités entre le taux forfaitaire et le montant réel de la dépenses engagée par vos soins.
- **Pour le remboursement des candidats originaires d'une autre académie, vous disposez en annexe 1, d'un modèle de convention de remboursement de matière d'œuvre mis à jour pour la session 2023. Cette convention est réservée à la prise en charge financière des candidats issus d'une autre académie ou bien des candidats inscrits dans l'académie d'Aix-Marseille et subissant les épreuves pratiques dans une autre académie.**
- **Pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille exclusivement, vous renseignerez l'annexe 2 de façon précise.**
- Pour les EPLE, il est inutile d'adresser au rectorat les factures justifiant les dépenses engagées : la subvention sera déléguée par la Division des Examens et Concours du rectorat selon le calcul suivant : coût unitaire forfaitaire par le nombre de candidats convoqués tel qu'il est établi par les bureaux chargés de l'organisation dans les Direction des services départementaux de l'Education Nationale et au Rectorat (M. PIZETTE – Tél. : 04 42 91 72 18).
- Pour les établissements privés, la réglementation prévoit que la subvention intervient à réception des factures. **Elles devront être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr contenant une pièce jointe unique nommée comme suit « ETABLISSEMENT – VILLE – SESSION 2023 ».**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Franck CHAMEROY, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA MATIÈRE D'OEUVRE

candidats issus d'une autre académie

Dossier suivi par
Serge PIZETTE
Téléphone : 04 42 91 72 18
Mél. : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2023

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Brevet d'études professionnelles | <input type="checkbox"/> Baccalauréat professionnel | <input type="checkbox"/> Brevet de technicien supérieur |
| <input type="checkbox"/> Certificat d'aptitude professionnelle | <input type="checkbox"/> Baccalauréat technologique | <input type="checkbox"/> Brevet professionnel |
| <input type="checkbox"/> Mention complémentaire de niveau V | <input type="checkbox"/> Baccalauréat général | <input type="checkbox"/> Brevet de technicien |
- Spécialité Épreuve

Convention de remboursement de frais

- Entre le recteur de l'académie d'Aix-Marseille..... d'une part
- le recteur de l'académie de d'autre part d'autre part
- le chef d'établissement (centre d'épreuves) d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les candidats inscrits à l'examen cité ci-dessus dans l'académie de
sont admis à subir les épreuves pratiques au
Centre d'examen implanté dans l'académie de Aix-Marseille Autre (préciser)

Article 2 : L'établissement centre d'examen fera l'avance des frais de matière d'œuvre nécessaires au déroulement de l'examen qui seront remboursés selon les dispositions suivantes arrêtées conformément au coût moyen en vigueur.

Montant de la matière d'œuvre

Coût moyen unitaire	Nombre de candidats convoqués au titre de l'académie d'origine	Montant total à rembourser

Article 3 : Le montant à rembourser est à créditer sur le compte de l'établissement centre d'examen dès la signature de la présente convention.

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Le recteur de l'académie d'origine :

Le chef d'établissement centre d'épreuves

Fait à, Aix-en-Provence le,.....

Fait à,le

NOTA : Joindre un RIB ou un RIP du compte du centre d'examen à rembourser.

**CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT
DE LA MATIÈRE D'ŒUVRE NÉCESSAIRE AUX EXAMENS
DES CANDIDATS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

Dossier suivi par
Serge PIZETTE
Téléphone : 04 42 91 72 18
Mél : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence

candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2023

Établissement (nom, adresse, téléphone).....
.....
.....

EXAMENS	SPÉCIALITÉS	EFFECTIFS CANDIDATS ÉPREUVES PRATIQUES PONCTUELLES

Renseigner de façon précise, cette annexe en faisant figurer l'ensemble des examens ouvrant au remboursement de la matière d'œuvre concernant exclusivement les candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille aux **épreuves pratiques ponctuelles**.

Fait à le..... Cachet et signature du chef d'établissement



SESSION 2023 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTS	TAUX
ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	5
BIOANALYSES ET CONTROLES	5
BIOTECHNOLOGIES	25
DIETETIQUE	5
MANAGEMENT HOTELLERIE RESTAURATION OPT A	120
MANAGEMENT HOTELLERIE RESTAURATION OPT B	40
METIERS DE LA CHIMIE	5
METIERS DE L'EAU	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT A	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT B	5
OPTICIEN LUNETIER	5
PROTHESISTE DENTAIRE	50

BP	TAUX
ARTS DE LA CUISINE	45
ARTS DU SERVICE ET DE LA COMMERCIALISATION EN RESTAURANT	75
BOUCHER	70
BOULANGER	50
CARRELEUR MOSAIQUE	100
CHARPENTIER OPT BOIS	60
CHARPENTIER OPT MARINE	50
FLEURISTE	100
INSTALLATEUR DEPANNEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	15
ELECTRICIEN	100
MACON	100
MENUISERIE ALU VERRE	160
MENUISIER	50
METALLIER	40
METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION	100
MONTEUR EN INSTALLATIONS DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE	85
PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS	100
PREPARATEUR EN PHARMACIE	5

BCP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICE A LA PERSONNE OPT. DOM.	10
AMENAGEMENT FINITION DU BATIMENT	50
ARTISANAT METIER D'ART OPTION CVPM	10
ARTISANAT METIER D'ART OPTION EBENISTE	30
ARTISANAT METIER D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	40
BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	15
BOUCHER	70
BOULANGER	20
COMMERCIALISATION EN SERVICE DE RESTAURANT	30
CUISINE	40
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	10
HYGIENE PROPRETE STERILISATION	10
METIERS DE LA MODE - VETEMENTS	10
OPTIQUE LUNETTERIE	10
OUVRAGES DU BATIMENT OPT METALLERIE	30
PHOTOGRAPHIE	10
PROTHESE DENTAIRE	100
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	15
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENER ET CLIM	10
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	60
TECHNICIEN DU BATIMENT ORGANISATION/REALISATION GROS OEUVRE	60



SESSION 2023 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

CAP	TAUX
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	20
AGENT DE PROPETE ET D'HYGIENE	5
ARTS DU BOIS OPTION A : SCULPTEUR ORNEMANISTE	60
ARTS DU BOIS OPTION B : TOURNEUR	10
ARTS DU BOIS OPTION C : MARQUETEUR	30
ART ET TECHNIQUE DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE	20
ARTS DE LA RELIURE	15
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIALE ET COLLECTIVITE	10
BOUCHER	65
BOULANGER	20
CARRELEUR MOSAISTE	80
CHARPENTIER BOIS	30
CHARPENTIER MARINE	50
CHOCOLATIER CONFISEUR	20
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL CAFE RESTAURANT	50
CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET AMENAGEMENT URBAIN	60
CONSTRUCTEUR RESEAU ET CANALISATION	50
CONSTRUCTEUR BOIS	120
COUVREUR	60
CUISINE	30
DECORATION EN CERAMIQUE	10
DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	30
EBENISTE	30
ELECTRICIEN	90
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	15
ENCADREUR	30
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	20
ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	125
FERRONNIER D'ART	20
FLEURISTE	35
GARDIEN D'IMMEUBLE	20
HORLOGERIE	50
INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	30
MACON	60
MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	15
MARBRIER BATIMENT DECORATION	10
MAROQUINERIE	15
MENUISIER FABRICANT DE MOBILIER ET AGENCEMENT	30
METIERS DE LA MODE - TAILLEUR	30
METIERS DE LA MODE - VETEMENT FLOU	20
METIER DU PLATRE ET DE L'ISOLATION	50
MENUISIER ALUMINIUM VERRE	80
MENUISIER INSTALLATEUR	50
MODELE MOULES CERAMIQUES	5
MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE	85
MONTEUR EN INSTALLATION SANITAIRE	30
MONTEUR EN INSTALLATION THERMIQUE	20
ORTHO-PROTHESISTE	50
PATISSIER	50
PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	100
POISSONNIER	25
PRIMEUR	25
REALISATIONS INDUSTRIELLE EN CHAUDRONNERIE ET SOUDAGE	15
SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	20
SERRURIER METALLIER	20
SIGNALETIQUE DECOR GRAPHIQUE	20
TOURNAGE EN CERAMIQUE	10



SESSION 2023 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTN	TAUX
HOTELLERIE RESTAURATION (STHR)	30

MC III	TAUX
AIDE A DOMICILE	5
BOULANGERIE SPECIALISEE	20
CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT	20
EMPLOYE TRAITEUR	20
JOAILLERIE	20
MAINT DES SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTO	15
PATISSERIE GLACERIE CHOCOLATERIE CONFISERIE SPECIALISEES	20
SOMMELLERIE	40

BMA	TAUX
ARTS GRAPHIQUES OPT A	40
ARTS GRAPHIQUES OPT B	40



SAEPL/23-975-38 du 10/07/2023

EVOLUTION DES HABILITATIONS A CHORUS PRO DES GESTIONNAIRES PRINCIPAUX ET UTILISATEURS DES EPLE

Références : Note DGFIP 2018-08-4031 du 11 octobre 2018 sur l'habilitation à Chorus Pro des gestionnaires - principaux des EPN et EPLE - Note de service DGFIP N°2022/09/2380 du 3 mars 2023 évolution des habilitations à Chorus Pro

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et Messieurs les adjoints gestionnaires - Mesdames et Messieurs les agents comptables

Dossier suivi par : M. GARNIER - Tel : 04 42 91 72 88

1) Paramétrage actuel de chorus pro dans les établissements de l'académie

Les chefs d'établissements sont déclarés depuis la rentrée 2018 gestionnaires principaux de l'application nationale Chorus Pro et chargés à ce titre de paramétrer les habilitations des personnels utilisateurs dans les services d'intendance. (Adjoints-gestionnaires, assistantes ou assistants de gestion).

Gestion du départ des chefs d'établissements gestionnaires principaux de Chorus Pro :

Les chefs d'établissements qui sont amenés à quitter leur poste à la prochaine rentrée scolaire 2023-2024 doivent impérativement anticiper dans un souci de continuité du service de paiement des factures des fournisseurs réaliser des opérations de changement de profil de gestionnaire principal avant son départ de l'établissement.

Lorsque le successeur n'est pas encore connu ou n'est pas déjà habilité dans l'application nationale de Chorus Pro, le chef d'établissement sortant doit transférer temporairement son profil de gestionnaire principal à l'adjoint-gestionnaire qui assure la transition jusqu'à l'arrivée d'un nouveau chef d'établissement qui sera à son tour déclaré gestionnaire principal dans l'application.

2) Situation constatée par la DGFIP dans de nombreux établissements depuis la mise en place de Chorus Pro

Les retours d'expérience constatés par la DGFIP, ont révélé qu'à l'usage il était difficile pour les chefs d'établissements de se rappeler en fin d'année scolaire, de transférer leur profil de gestionnaire principal à leur adjoint-gestionnaire sur un calendrier de gestion de l'établissement assez chargé.

Dans un souci de simplification de la gestion de l'utilisation de l'application Chorus Pro, de continuité du service de facturation et pour alléger la gestion des services de la DGFIP chargés de configurer les habilitations, **il est proposé qu'à la rentrée 2023-2024, les chefs d'établissements désignent leurs l'adjoints-gestionnaires « gestionnaire principal » dans l'application Chorus Pro.**

Cette mise à jour devra intervenir avant la fermeture des établissements de juillet 2023.

A compter de cette mise à jour, les adjoints-gestionnaires des établissements qui auront le profil de gestionnaire principal dans Chorus Pro devront en cas de départ ou de mutation veiller à leur tour à transférer temporairement à un de leur assistant de gestion au sein de leur service, le profil de gestionnaire principal chorus (attention la personne choisie doit avoir accès avec ses identifiants à la structure concernée dans chorus pro)

Notice de mise à jour de Chorus Pro :

→ transfert du rôle de gestionnaire principal

Sur la page d'accueil connecté, sélectionnez le domaine " Organisation ", l'application " Structures " puis la fonctionnalité " Transférer le gestionnaire principal " en cliquant sur " Accéder ".

Dans le champ " Type de demande " vous devez sélectionner " Transfert de toutes vos structures vers un seul gestionnaire " via le menu déroulant. Dans le champ " Structures ", sélectionnez la structure concernée.

Dans le champ " Nouveau gestionnaire ", sélectionnez le gestionnaire souhaité. Cliquez ensuite sur " Soumettre ".

→vous êtes désormais simple utilisateur de la structure et vous devez vous supprimer de cette dernière.

→comment se supprimer de la structure de rattachement ?

pour cela vous devez vous détacher de la structure.

User	Structure	Raison Sociale	Service	Libellé service
Jeane Chaource	20007104100046	CC DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE		
Jeane Chaource	20007104100046	CC DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE	FACTURES_PUBLIQUES	Service des factures publiques

Cas d'une demande de détachement :

Après avoir cliqué sur **Me détacher**

Diapositive non présentée en séance - reprend le déroulé de la démonstration

1 Rechercher la structure dans la liste déroulante.

2 Choisir le niveau de rattachement auquel l'utilisateur veut se détacher (structure ou service).

3 Valider la demande en cliquant sur Soumettre

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Franck CHAMEROY, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille



ASH/23-975-32 du 10/07/2023

**APPEL A CANDIDATURES - COORDONNATEUR POLE D'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES
SOURDS - RENTREE SCOLAIRE 2023**

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr

Le poste de coordonnateur du pôle d'enseignement des jeunes sourds est à pourvoir pour la rentrée 2023.

Placé sous l'autorité conjointe des conseillères techniques de région académique et départemental, l'enseignant recruté contribuera au déploiement du pôle dans les Bouches-du-Rhône.

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires du premier degré affectés dans les Bouches-du-Rhône ou du second degré affectés à Aix-Marseille.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :

Objet : POSTE COORDONNATEUR PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM
Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière,
- la fiche jointe comportant l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1^{er} degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE Année 2023-2024

	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur du pôle d'enseignement des jeunes sourds
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Référence : circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017)</p> <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS), dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés et implanté dans les Bouches-du-Rhône, est doté d'un coordonnateur. Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité conjointe des conseillères techniques de région académique et du département des Bouches-du-Rhône :</p> <p>la coordination du PEJS et les relations avec les partenaires extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir la sécurisation des parcours des élèves au sein du PEJS : identifier les besoins spécifiques, si nécessaire in situ et proposer une organisation pédagogique et des réponses adaptées aux élèves sourds - assurer la coordination entre tous les professionnels du PEJS - assurer un lien avec les enseignants pour la scolarisation des élèves en situation de handicap : remontées des besoins, suivi des élèves et participer aux équipes de suivi de scolarisation - contribuer à l'évaluation des orientations vers le PEJS - assurer la coordination avec les professionnels et services médico-sociaux pour l'accompagnement des élèves et faciliter les interventions des partenaires extérieurs <p>le conseil et l'accompagnement à la communauté éducative en qualité de personne-ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> - être un appui pédagogique pour les enseignants et les AESH - accompagner les nouveaux arrivants : faciliter l'appropriation des missions de travail, du fonctionnement, des outils pédagogiques - aider à la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique (adaptations, aménagements) - aider à l'évaluation de suivis et de réajustements des projets - aider à la préparation des équipes éducatives et des équipes de suivi de scolarisation - impulser, aider, suivre et évaluer des projets d'activités partagées <p>la communication des différents acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - anticiper, identifier les difficultés entre professionnels ou entre élèves - veiller à la circulation de la communication entre équipes - veiller à la sécurité des élèves sourds : accessibilité des informations - veiller à l'accessibilité des réunions pour les enseignants et les parents - accompagner la relation avec les familles - être médiateur culturel pour les familles étrangères - favoriser l'implication des parents délégués sourds - assurer un rôle d'information et de médiation culturelle (spécificités des enfants sourds, langue des signes, culture sourde ...) auprès des acteurs de l'école (enseignants, AESH, parents d'élèves) - préparer l'accueil des classes avec les partenaires extérieurs en cas de sorties pédagogiques : accessibilité, informations - recueillir les demandes extérieures : reportages télévisés, presse écrite, visites d'experts étrangers

	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap et plus particulièrement des élèves sourds dont l'environnement réglementaire et institutionnel des pôles d'enseignement pour les jeunes sourds - Disposer de connaissances sur les spécificités de l'enfant sourd (particularités, langue des signes, culture sourde, histoire de la LSF, ...) - Disposer de connaissances de la pédagogie de/en LSF : particularités, mise en œuvre, ... - Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la construction de parcours inclusifs - Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle - Capacité à travailler au sein d'une équipe pédagogique et à conseiller en qualité de personne-ressource - Capacité à travailler avec des partenaires, ouverture et capacité relationnelle interculturelle (culture entendante/culture sourde) - Faire preuve d'initiative et d'autonomie - Attester d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme - Disposer d'une aptitude à communiquer en LSF et à l'écrit - Démontrer une grande disponibilité temporelle pour les familles, partenaires et l'équipe pédagogique
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire du CAPPEI. Les personnels n'étant pas en possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature. La connaissance de la LSF est vivement conseillée ; des formations, le cas échéant, pourront être proposées.
	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques, les coordonnateurs et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:</p> <p>Objet : POSTE COORDONNATEUR PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM-PRENOM</p> <p>Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, - le dernier rapport d'inspection, - la fiche jointe comportant l'avis l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1^{er} degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29 Mme Magali BASSET, CTD ASH 13 : 06 34 18 52 44



ASH/23-975-33 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES - PROFESSEUR-RESSOURCE POUR LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (PR TSA) AU SEIN DE LA MISSION DE REGION ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS - ASH ET ECOLE INCLUSIVE - RENTREE SCOLAIRE 2023

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr

La loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cet enjeu, **1 poste de professeur-ressource autisme** au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers est à pourvoir pour la rentrée scolaire 2023.

Placé sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de l'équipe de la MIRAEP, l'enseignant recruté exerce pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap relevant des troubles du spectre de l'autisme.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :

Objet : POSTE MIRAEP PR TSA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection,
- la fiche jointe comportant l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1^{er} degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE Année 2023-2024

	INTITULE DU POSTE	Professeur ressource autisme auprès de la conseillère technique de région académique ASH
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Au sein d'un réseau de région académique, le professeur-ressource trouble du spectre de l'autisme (PR TSA) exerce ses missions en académie sous la responsabilité de la CTRA ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants dans le cadre du maillage académique.
	MISSIONS	Conseil et accompagnement des enseignants <ul style="list-style-type: none">➤ Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.➤ Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.➤ Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève. Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires <ul style="list-style-type: none">➤ Il informe et fournit des ressources aux enseignants et aux équipes éducatives.➤ Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA. Intervention en formation initiale et continue <ul style="list-style-type: none">➤ Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.➤ Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none">➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées➤ Connaître les répercussions des troubles du spectre de l'autisme sur les apprentissages et les recommandations de la Haute autorité de santé➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles : mise en place de stratégies pédagogiques, prise en compte du comportement de l'élève, adaptation du langage ...

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Maîtriser l'environnement numérique ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire du CAPPEI. Les personnels n'étant pas possesseurs de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature.
	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous: Objet : POSTE MIRAEP PRA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, - le dernier rapport d'inspection, - la fiche jointe comportant l'avis l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1^{er} degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – RS 2023

NOM, Prénom :		Né(e) le :
CORPS <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur certifié <input type="checkbox"/> Professeur agrégé <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel <input type="checkbox"/> Autre :	GRADE <input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	ECHELON
DISCIPLINE :		AGS : (ancienneté générale de services)
AFFECTATION ACTUELLE :		
CERTIFICATION OBTENUE : <input type="checkbox"/> CAPPEI		Année d'obtention :
PARCOURS :		

POSTE DEMANDE	
<input type="checkbox"/>	MIRAEP- professeur ressource autisme (PRA)

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE <input type="checkbox"/> IEN 1 ^{er} degré <input type="checkbox"/> CHEF D'ÉTABLISSEMENT	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation : <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> Nom, cachet et signature Date : </div>	

AVIS DES CORPS D'INSPECTION *: <input type="checkbox"/> IA- DASEN (1 ^{er} degré) <input type="checkbox"/> IA-IPR / <input type="checkbox"/> IEN-ET (2 nd degré) <small>*selon le corps d'appartenance du candidat</small>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation : <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> Nom, cachet et signature Date : </div>	

Pièces à joindre : CV Lettre de motivation Rapport d'inspection /RDV de carrière